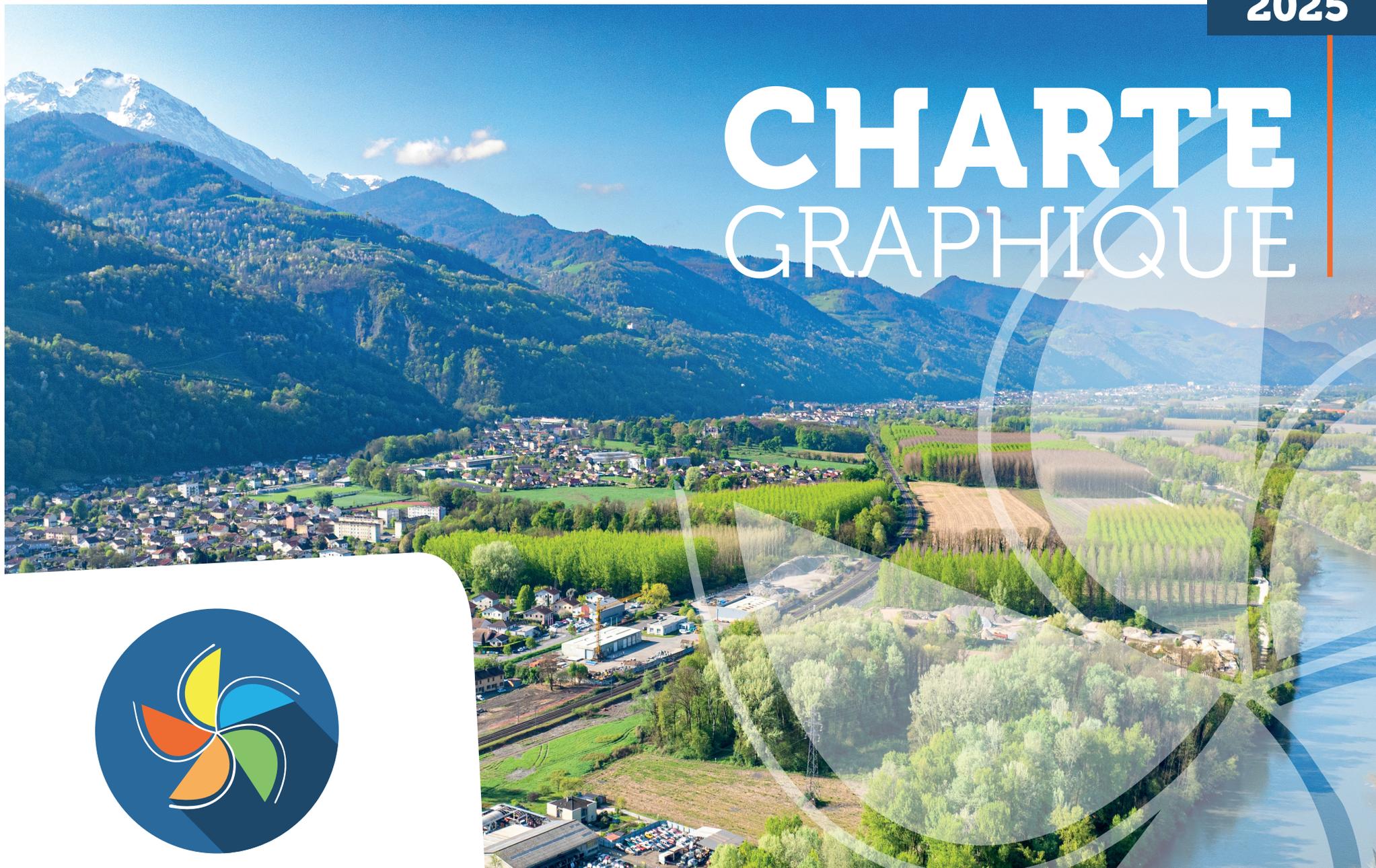


2025

# CHARTRE GRAPHIQUE



Commune de  
**Villard-Bonnot**



[www.villard-bonnot.fr](http://www.villard-bonnot.fr)



«Villard-Bonnot»



@villedevillardbonnot

## SOMMAIRE

### **01** Logotype

Logo de référence | p.2

Recommandations & versions | p.3

### **02** Colorimétrie | p.4

### **03** Typographie

Typographie principale | p.5

Typographie d'accompagnement | p.6

### **04** Règles d'utilisation

Lisibilité du logo | p.7

Interdictions | p.8

Préconisations | p.10

Bonnes pratiques d'utilisation | p.11

Utilitaire | p.13

# 01 LOGOTYPE

## Logo de référence

Le logo de la Commune de Villard-Bonnot se compose de 2 entités : Le logotype - signe graphique - et la baseline - signature de marque - avec le nom de la ville.

### Le logotype

Extrait du logo précédent, élaboré en 2005, le logotype présenté ici reprend le signe graphique principal. Il représente une turbine - pièce essentielle de l'industrie et de la technologie - qui rappelle l'histoire de la Commune ou naquit la Houille-Blanche. Il véhicule le message : « Villard-Bonnot, berceau de l'hydroélectricité ».

### La baseline

Elle est composée de deux lignes : le statut (ligne 1), suivi du nom (ligne). **Villard-Bonnot** est un nom en deux parties : le trait d'union est volontairement mis en valeur par le biais d'une couleur.



Commune de  
**Villard-Bonnot**

Logotype

Baseline

# 01 LOGOTYPE

## Recommandations & versions

### Utilisation du logo sur fond sombre

Le logo de la Commune, présenté dans cette charte graphique, est **utilisé de préférence sur fond blanc**, ou clair.

Une variante est toutefois proposée pour les situations exceptionnelles où le logo doit être apposé sur un fond sombre.

Il conviendra alors d'utiliser le logo «cartouche», visible ci-contre.

### L'ancien logo

Le logo ci-contre ne doit plus être utilisé.

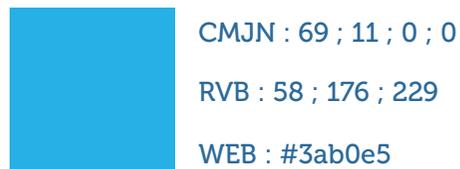
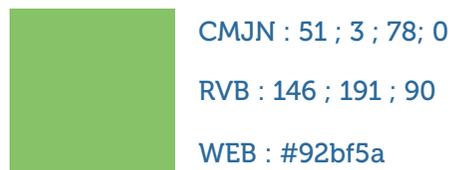
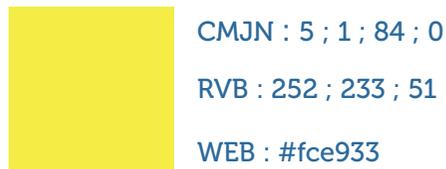
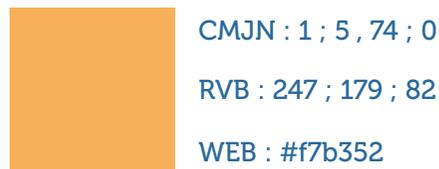
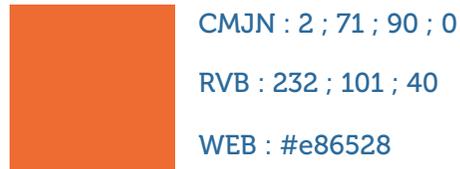
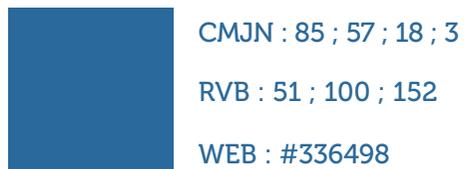
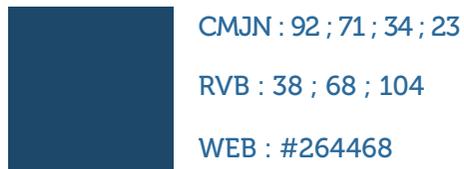


# 02 COLORIMÉTRIE

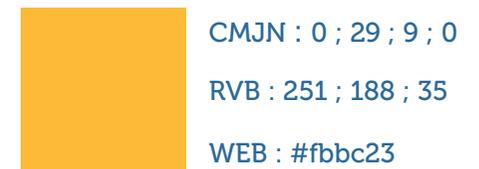
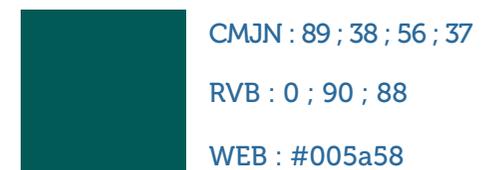
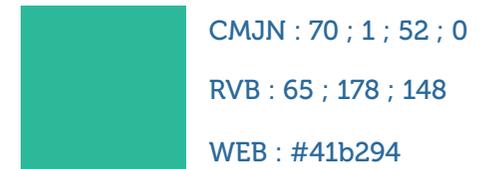
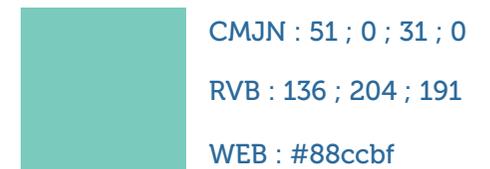
## Couleurs de référence

La palette de couleurs de principales déclinée ici-contre constitue les couleurs de référence que la Commune utilise dans ses supports.

Pour diversifier l'ensemble et répondre à différents usages, une palette de couleurs secondaires existe.



## Couleurs secondaires



# 03 **TYPOGRAPHIE**

## Typographie principale

La typographie principale est **Museo**, une police d'écriture de la famille des semi-serif.

Elle a été conçue par Jos Buivenga, en 2008, et publiée par Exljbris. Elle se décline en 5 styles, ce qui offre une grande variété de possibilités de mise en page du texte.

**Museo** se caractérise par ses formes simples et ouvertes, ainsi que ses détails très originaux.

Museo  
100

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$€!?( )[]|

Museo  
300

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$€!?( )[]|

Museo  
500

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$€!?( )[]|

Museo  
700

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$€!?( )[]|

Museo  
900

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$€!?( )[]|

# 03 TYPOGRAPHIE

## Typographie d'accompagnement

Pour compléter la typographie principale, une seconde police - dit d'accompagnement - existe. Elle est utilisée pour du texte.

La typographie **Triplex** est une police de caractères dessinée par Zuzana Licko et John Downer en 1989, et publiée par Emigre.

**Triplex** a été conçu comme une alternative moins rigide et plus conviviale à Helvetica. Elle se décline en 2 styles : light et bold.

Triplex  
Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
123456789  
@&\$!?( ) [ ]

Triplex  
Bold

**ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ**  
**abcdefghijklmnopqrstuvwxyz**  
**123456789**  
**@&\$!?( ) [ ]**

# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Lisibilité du logo

### Zone de protection

Une zone de 4mm doit impérativement être respectée autour du logo, à l'intérieur de laquelle aucun texte ne peut figurer afin de protéger sa lisibilité.

### Taille minimum [30mm]

Parce que la pose du logo doit être adaptée au type de support sur lequel il est apposé, une taille minimum est imposée.

**La taille minimale recommandée est de 30mm de large.** En dessous, la qualité et la lisibilité du logo peuvent être altérées.



4 mm minimum  
autour du logo



Taille minimum  
[30mm]

# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Interdictions

L'utilisation du logo de la Commune doit se faire dans le respect des règles établies. Voici quelques exemples concrets d'une mauvaise utilisation du logo.

**L'utilisation du logotype pour la création d'un autre logo ou image est interdite.**

**L'usage du logotype seul est réservé à la Collectivité uniquement.**

### Tout changement de couleur

Logotype et/ou baseline



Commune de Villard-Bonnot



Commune de Villard-Bonnot

### Tout type de déformation



Commune de Villard-Bonnot



Commune de Villard-Bonnot

### Aucun ombrage ou contour



Commune de Villard-Bonnot



Commune de Villard-Bonnot

### Aucun cadre ou fond de couleur

hors variante proposée dans la charte



Commune de Villard-Bonnot



Commune de Villard-Bonnot



Commune de Villard-Bonnot

# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Interdictions [suite]



Aucun changement de taille/emplacement entre le logotype et la baseline



Aucun changement dans le nom



Absence du trait d'union entre «Villard» et «Bonnot»



Aucun changement de typographie



Aucun changement d'espace ou taille de la baseline



# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Préconisations

### Pour un usage imprimé

Si vous utilisez le logo de Villard-Bonnot sur un **support destiné à être imprimé**, il est nécessaire d'utiliser le mode **colorimétrique CMJN**.

>> **Utilisez les versions .pdf / .eps**

### Pour un usage numérique

Si vous utilisez le logo de Villard-Bonnot sur un **support numérique**, il est nécessaire d'utiliser le mode **colorimétrique RVB**.

>> **Utilisez les versions .png / .Ai**

## Fichiers disponibles dans la Charte :



**SUR DEMANDE**

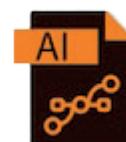
LOGO -REFERENCE\_Villard-Bonnot\_CMJN.pdf

LOGO -REFERENCE\_Villard-Bonnot\_CMJN.eps

LOGO -CARTOUCHE\_Villard-Bonnot\_CMJN.pdf

LOGO -CARTOUCHE\_Villard-Bonnot\_CMJN.eps

## Fichiers disponibles dans la Charte :



**SUR DEMANDE**

LOGO-REFERENCE\_Villard-Bonnot\_RVB.png

LOGO-REFERENCE\_Villard-Bonnot\_RVB.Ai

LOGO-CARTOUCHE\_Villard-Bonnot\_RVB.png

LOGO-CARTOUCHE\_Villard-Bonnot\_RVB.Ai

# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Bonnes pratiques d'utilisation

### Note générale

Afin de garantir la lisibilité du logo de la Commune de Villard-Bonnot, voici quelques bonnes pratiques à suivre en fonction du fond sur lequel il sera apposé.

#### IMPORTANT !

Il est fortement recommandé d'utiliser le logo de la Commune **de préférence sur un fond blanc**.

### Sur un fond uni et de couleur :



### Le bon réflexe :

Utiliser le **logo de référence**, détouré, d'une taille minimum de 30mm (3cm).



# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Bonnes pratiques d'utilisation [suite]

Sur un fond sombre[uni ou photo] :



### Le bon réflexe :

Utiliser le logo dit «Cartouche», d'une taille minimum de 30mm (3cm).

Sur un fond photographique :



### Le bon réflexe :

S'assurer en priorité de la lisibilité du logo, et notamment de la baseline :

- > **Photo claire** : les 2 versions sont possibles.
- > **Photo texturée/sombre** : utiliser le logo «Cartouche»,

Toujours d'une **taille minimum de 30mm (3cm)**.

# 04 RÈGLES D'UTILISATION

## Préconisations

### Obtenir le logo Villard-Bonnot

Le logo de la Collectivité est accessible en téléchargement sur le site internet :

[www.villard-bonnot.fr/1719-villard-bonnot-logo-nom](http://www.villard-bonnot.fr/1719-villard-bonnot-logo-nom)

### Utilisation du logo Villard-Bonnot

Pour toute demande au sujet du logo de la Commune, de son utilisation et de la validation de vos document comportant le visuel, contactez le service Communication :

#### Service Communication | Mairie de Villard-Bonnot

20, Boulevard Jules-Ferry  
38190 VILLARD-BONNOT

04 76 45 79 45  
[com@villard-bonnot.fr](mailto:com@villard-bonnot.fr)

